

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/11/2015

Réception par le Prefet : 17/11/2015

Publication : 20/11/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-10-8-4

Séance du vendredi 13 novembre 2015

LE FINANCEMENT DES CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

M. HEMEDINGER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, ORLANDI.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-8-2 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 - politique des Actions Educatives et de la Jeunesse,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-1-4 du 19 février 2015 fixant le budget primitif du Département pour 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- formule le souhait de ne plus prendre en charge les frais de fonctionnement et d'investissement des CIO de MULHOUSE-CITE et de COLMAR,

- autorise le Président à effectuer en conséquence les démarches nécessaires auprès de l'Etat.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written in a cursive style.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité